

Dernière
modification:

25/02/05

REGLEMENT du Challenge Kartelec 2005

ENGAGEMENT

Chaque équipe qui s'inscrit au challenge doit désigner un chef d'équipe et un pilote. Le pilote devra être titulaire, le jour du challenge, d'une licence FFSA Karting ou UFOLEP Karting (à la journée ou à l'année). Les pilotes bénéficient alors d'une couverture de l'assurance associée à cette licence.

Le chef d'équipe sera le responsable de la communication avec l'organisation.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à en préciser la raison.

PARTICIPATION

La participation au Challenge Kartelec 2005 est de 100 Euros par Kart, elle est valable pour deux pilotes et inclus les droit de piste, le repas du samedi soir et le petit déjeuner du dimanche matin.

Un fois l'engagement prit, en aucun cas celui-ci ne pourra être remboursé.

REMISE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription seront prises en compte à partir du 01 mars 2005. La date limite d'inscription est le 15 mai 2005.

Les demandes d'inscription devront être adressées à :

MMKart
11 rue Pierre Véry
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
Tél : 06 70 32 13 19

CONTENU DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les formulaires :

- fiche participant Kartelec 2005
- descriptif batteries
- chèque d'engagement

Lors de la signature de l'engagement, l'entreprise, le groupe et le pilote s'engage à respecter dans sa totalité et sans restriction la réglementation du challenge « **Kartelec 2005** »

CHALLENGES

Les casques et combinaisons ne sont pas fournis. Il est conseillé que chaque équipe soit habillé de manière homogène et qu'elle prévoit des protections de pluie.

Chaque équipe sera responsable de la bonne tenue mécanique et de la présentation du kart. Les interventions techniques nécessaires seront exclusivement réalisés dans les stands.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit, de mettre hors course à tout moment un kart et son équipage dont le comportement anti-sportif ou dangereux nuirait au bon déroulement de l'épreuve, en toute autorité. De même, si un équipage ou un de ses représentants se comportait dans les stands ou les lieux d'accueil de manière inopportune, le Comité d'Organisation se réserve le droit de l'exclure du meeting sans aucun recours.

La totalité du meeting sera placée sous l'autorité d'un directeur de course et des commissaires de pistes licenciés FFSA ou UFOLEP à qui chaque pilote devra « écoute et respect ».

STAND

Chaque pilote sera obligé de respecter les zones où il devra se trouver à chaque moment particulier du meeting sous peine d'expulsion immédiate du site et du challenge.

TIMING

Chaque équipe se devra de respecter scrupuleusement le timing de l'organisation sous peine de se voir mis hors course sans réclamation possible.

APPLICATION DU REGLEMENT

Les participants acceptent, par le seul fait de leur inscription, tous les articles du présent règlement ainsi que l'autorité souveraine du Comité d'Organisation du challenge Kartelec 2005

DROITS DES ORGANISATEURS

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier, de reporter, voire d'annuler la rencontre en cas de circonstances imprévues, notamment pour des raisons météorologiques. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier un ou plusieurs articles du présent règlement avant la manifestation. Dans ce cas, les équipes inscrites seront informées de chaque modification.

CAS HORS REGLEMENT

Tout cas qui ne serait pas décrit par le présent règlement sera jugé souverainement par le Comité d'Organisation. Par simple fait de sa participation, tout participant accepte les termes du présent règlement ainsi que les décisions du Comité d'Organisation.